

PONT-AUVEN

Salle de Penanroz

TROC ET PUCES

Dimanche 27 octobre 2019

Restauration sur place

ENTREE : 1€50 (gratuit – de 12 ans)

Organisation : Comité des Fêtes des Fleurs d'Ajonc

06.23.84.69.20 comitedesfetesdesfleursdajonc@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Dimanche 27 octobre 2019

Troc et puces – Salle de Penanroz – Pont-Aven -

A retourner avant le 25 octobre 2019

A : Comité des Fêtes des Fleurs d'Ajonc

Chez Madame Fabienne GILLES

2 impasse des Rivières

29930 Pont-Aven 06.23.84.69.20

comitedesfetesdesfleursdajonc@gmail.com

NOM – Prénom :

E-mail :

tél :

Adresse

Professionnel

Particulier

Association

N° carte d'identitédélivrée le à

Ou n° permis de conduiredélivré leà

N° d'immatriculation de mon véhicule :.....

N° de registre du commerce (pour les professionnels).....

Pour les particuliers :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R321-9 du code Pénal)

Je désire réserver : mètres (4€ le mètre linéaire) soit un total de €

Je désire réserver : table (2€ la table de 180 cm) soit un total de €

Ci-joint chèque de€ à l'ordre de Comité des Fêtes des Fleurs d'Ajonc

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à le signature,

Règlement

1 – Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions de la législation en vigueur, aux collectionneurs et au particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre collectionneurs. 2 – Seront déclarées exposantes les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement. 3 – chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquées lors de l'inscription. 4 – l'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation. 5 (les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance. 6 – les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus. 7 – en cas d'annulation imprévue, l'organisation s'engage à rembourser 75 % des sommes versées pour réservation. Néanmoins, d'éventuelles conditions climatiques difficiles pourront être prises en compte et occasionneront un remboursement total pour les emplacements extérieurs. 8 – la mise en place pourra être effectuée à partir de 7 h du matin. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h00 et ne remballeront qu'à partir de 18h00. 9- La réservation ne sera effective qu'à réception du règlement. 10 – La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit. 11 – L'association se réserve le droit de retourner les chèques et mandats lorsque le nombre de places sera atteint. 12 – Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront débiller (uniquement jouets et vêtements). En outre, ils devront être présents sur leur stand. 13 – Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation. 14 – L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9,h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association avant le 25 octobre 2019

AUTORISATION PARENTALE

Madame et/ou Monsieur..... autorise(nt) leur(s) enfant(s) indiquer les noms et prénoms.....A vendre ou échanger leurs jouets et vêtements

lors du TROC ET PUCES du dimanche 27 octobre 2019 à la salle d Penanroz 29930 Pont-Aven

Fait à le Signature